

CONSIGNES ARRIVEES DEPART - GITE DU GIRALDES

A L'ARRIVEE

Informez la Maison de la Montagne des remarques constatées à votre arrivée : casse, problème de ménage... Toute réclamation concernant l'état du gîte à votre arrivée non signalées dans les 24h (hormis problèmes rencontrés au cours du séjour) ne sera prise en compte à la fin du séjour. La remise en état des éventuelles dégradations, casses ou ménage seront facturées à la suite du séjour après état des lieux fait soit au départ du locataire soit après vérification par le régisseur si le départ du locataire s'est fait en dehors des heures d'ouverture du bureau de la Maison de la Montagne.

ANIMAUX

Nous acceptons les animaux mais certaines règles sont à respecter durant le séjour :

- * Les animaux ne doivent pas aller sur les lits, canapés, couvertures ... pour des mesures d'hygiène.
- * Les poils doivent être aspirés.
- * Ils ne doivent pas causer de nuisances pour les autres locataires (bruits, excréments...).
- * Ils doivent être tenus en laisse dans le village de gîtes.
- * Ils ne doivent pas causer de dégradations dans le gîte sinon elles seront facturées à la fin du séjour.

DEPART

Le locataire est tenu de laisser le gîte dans le même état qu'il l'a trouvé. Le ménage doit être fait avant le départ.

- 1-La vaisselle doit être rangée.
- 2-L'électroménager doit être nettoyé (produits non fournis).
- 3-Si des meubles ont été déplacés lors du séjour ils doivent être remis en place.
- 4-Les poubelles doivent être vidées. Des containers de tris sélectifs sont à votre disposition en direction du camping (cartons, verre, ...) et devant l'hôtel (verre uniquement). Un container pour déchets ménagers se trouvent à l'entrée du gîte.
- 5-Les couvertures doivent être pliées et rangées. Les draps des lits utilisés doivent être enlevés et mis en tas dans un coin.
- 6-Le ménage doit être fait : tous les sols balayés et lavés , douches, lavabos et toilettes nettoyés, traces noires de chaussures nettoyées (produits non fournis).
- 7-Les traces noires des chaussures sur le sol doivent être nettoyées.
- 8-Les mégots doivent être mis à la poubelle.

Si le ménage n'est pas effectué, la caution pourra être encaissée ou conservée jusqu'à réception du règlement du forfait ménage pouvant 200 € par le propriétaire pour la remise en état du gîte.

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des consignes d'arrivée et de départ et m'engage à les respecter.

Date :

Signature Locataire